

**Discours du Président du Comité sur la détérioration de la situation dans le
Territoire palestinien occupé**

**DISCOURS À LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ**

**PAR MONSIEUR L'AMBASSADEUR COLY SECK
PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES
DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN**

**DÉBAT OUVERT
SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT,
Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE**

New York, le 29 avril 2025

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le Comité des droits du peuple palestinien salue S.E. M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la France, félicite la France pour sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour la convocation de cette importante réunion au niveau ministériel sur la question palestinienne. Nous remercions également M. António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, pour son rapport et ses efforts inlassables.

Le cessez-le-feu à Gaza offrait de l'espoir après des mois de dévastation. La décision d'Israël, puissance occupante, de rompre ce cessez-le-feu le 18 mars a cependant replongé Gaza dans le chaos, effaçant les modestes gains et aggravant la crise humanitaire déjà catastrophique. Le blocus punitif d'Israël, qui empêche tout accès humanitaire à Gaza, a provoqué de graves pénuries de nourriture, d'eau, de carburant et de médicaments, aggravant les conditions de famine, de maladies et de privations.

Nous condamnons la reprise des frappes militaires israéliennes à Gaza, qui ont rendu l'ensemble du territoire dangereux. Du 18 mars au 22 avril, au moins 224 frappes ont touché des maisons et des tentes de personnes déplacées internes. Plus de 51 000 Palestiniens ont été tués depuis octobre 2023, et des milliers d'autres sont encore portés disparus, leurs corps non retrouvés sous les décombres de bâtiments détruits, tandis que d'autres ont disparu dans les prisons israéliennes ou dans des fosses communes.

Les « ordres d'évacuation » renouvelés par Israël constituent en réalité des déplacements forcés. Depuis le 18 mars, 21 décrets de ce type ont contraint des

dizaines de milliers de personnes à fuir une fois de plus vers des zones surpeuplées et dangereuses, dépourvues des services de base. Cela soulève de graves inquiétudes quant à un transfert forcé de population, une violation de la Quatrième Convention de Genève.

L'aide humanitaire reste bloquée. Israël empêche depuis des semaines l'entrée de fournitures essentielles à Gaza. Les stocks de nourriture sont épuisés, la production d'eau s'est effondrée et les matériaux de construction des abris sont épuisés. Selon OCHA, la quasi-totalité des deux millions d'habitants de Gaza dépendent désormais des cuisines d'organisations caritatives. Le Programme alimentaire mondial prévient que 91 % de la population est confronté à une insécurité alimentaire aiguë.

Les services de santé se sont effondrés. La vaccination contre la poliomyélite pour 600 000 enfants a été interrompue. Comme l'a demandé le Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini : « Combien de temps faudra-t-il encore pour que les paroles creuses deviennent des actes – pour lever le siège, reprendre le cessez-le-feu et sauver ce qui reste de notre humanité ? »

Le Comité rappelle qu'en vertu du droit international humanitaire, Israël, en tant que puissance occupante, doit assurer l'approvisionnement et les secours aux populations sous son contrôle. Les résolutions 2730 (2024) et 2417 (2018) du Conseil de sécurité condamnent le refus illégal d'aide humanitaire. Israël doit s'y conformer immédiatement.

Le Comité est profondément alarmé par la frappe israélienne du 13 avril contre l'hôpital Al Ahli, rendant inopérant l'un des rares hôpitaux fonctionnels de Gaza. Nous saluons les efforts, maintenant menacés, du PNUD pour rétablir le fonctionnement de l'hôpital. L'aveu par Israël, le 19 avril, d'une frappe mortelle

contre des travailleurs médicaux n'est pas suffisant dans le contexte de l'agression continue contre le peuple palestinien. Les installations et le personnel médicaux doivent être protégés. Il doit y avoir une mise en responsabilité des coupables.

L'agression israélienne s'est également intensifiée en Cisjordanie. Des violations étendues et les opérations militaires ont déplacé des dizaines de milliers de personnes. ONU Femmes et l'UNICEF signalent une augmentation de la malnutrition, en particulier chez les femmes enceintes et les enfants, et un traumatisme croissant au sein de la population, notamment en raison des attaques incessantes des colons contre les communautés palestiniennes.

Nous déplorons la perte des services essentiels de l'UNRWA en raison de son interdiction illégale imposée par Israël. Cela a laissé d'innombrables Palestiniens sans nourriture, sans abri et sans soins de santé. Le mandat de l'UNRWA est indispensable et irremplaçable pour les réfugiés qui ont enduré plus de 75 ans de dépossession. Son mandat reste en vigueur jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée au sort des réfugiés de Palestine, y compris leur droit au retour.

Le Comité continue de condamner l'usage disproportionné et incessant de la force par Israël, en violation du droit international, notamment de la Charte, du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les attaques incessantes contre le personnel médical et les journalistes ont aggravé la crise, avec des centaines de membres du personnel de santé et de journalistes tués depuis octobre 2023, en plus de la mort d'un nombre sans précédent d'humanitaires, dont la majorité étaient des membres du personnel palestinien de l'UNRWA.

Nous rejetons toute proposition visant à déplacer les Palestiniens de Gaza sous le couvert d'une soi-disant « migration volontaire » ou d'un redéveloppement – y compris la suggestion scandaleuse de transformer la bande de Gaza en une «

Riviera » – pour consolider cette occupation illégale. Ces propositions sont inhumaines et illégales.

Le Comité salue les préparatifs de la Conférence internationale de juin sur la mise en œuvre des résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine et à la solution des deux États, coprésidée par la France et l'Arabie saoudite, dans le cadre du suivi des résolutions ES-10/24 et 79/81 de l'Assemblée générale, et appelle le Conseil à faire progresser les résultats escomptés.

Alors que la violence persiste et que cette crise atroce s'aggrave, nous appelons à une action internationale concrète pour mettre fin à l'agression et à l'occupation israéliennes et pour garantir une paix juste qui garantisse les droits du peuple palestinien, y compris l'autodétermination et l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU.

Toutes les parties doivent se concentrer sur la conclusion d'un cessez-le-feu, la libération de tous les otages et des personnes détenues arbitrairement, et la facilitation d'un accès humanitaire immédiat et sans entrave, plutôt que de justifier la poursuite de la violence. Il n'existe pas de solution militaire à ce conflit. Une solution durable réside dans un règlement politique fondé sur deux États, vivant côte à côte, égaux en dignité et en droits, conformément aux résolutions de l'ONU et au droit international.

Excellences, cette année marque les 77 ans de la Nakba, une injustice qui perdure. Comme mandaté par l'Assemblée générale, le Comité commémorera cet événement le 15 mai dans la salle de l'ECOSOC et invite tout le monde à s'y joindre par solidarité et à s'engager à redoubler d'efforts collectifs pour résoudre cette injustice historique.

Merci.